



Remboursement somme bloquée attente de construction

Par **lebarca**, le **10/06/2016** à **18:48**

Bonjour,

Nous avons acheté un terrain à une sté GGI pour la construction d'une maison dans un lotissement qui n'est pas encore géré par la commune sous domaine publique.

Lors de l'achat une somme de 1500 euros a été bloquée par l'intermédiaire du notaire jusqu'à la délivrance du certificat de conformité au permis de construire par le maire ainsi que l'attestation étanchéité RT2012.

Ces éléments ont été fournis au vendeur de terrain mais celui ci refuse de rembourser sous prétexte que le grain d'enduit de façade n'est pas conforme à leur cahier des charges alors que la mairie l'accepte.

Que puis je faire?

Merci de vos conseils.

Michel Hagneré.